

n°1907/2006 Version n°1

Nom: VITAGERM D BROYE

Date : 15/03/2021 Révision n°1

Société : ALPHATECH

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010). Rappel : le produit étant destiné à l'alimentation animale, il n'est pas concerné par le Règlement REACH (CE) n°1907/2006. Toutefois, afin de prévenir les risques liés à l'usage du produit, les parties appropriées de la présente FDS sont renseignées.

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VITAGERM D BROYE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Alimentation animale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale ALPHATECH S.A.S.
Adresse Z.I. du Grand Plessis
22940 PLAINTEL

FRANCE

Tel. (+33) 296 326 990 Fax. (+33) 296 326 999

E-mail <u>contact@alphatech-france.eu</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification du mélange

- Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Ce mélange n'est pas classé selon l'article premier, point 5e du règlement (CE) n°1272/2008

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations:

Ce mélange n'est pas classé selon la directive 67/548/CEE.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange n'est pas classé selon l'article premier, point 5e du règlement (CE) n°1272/2008.

- Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange n'est pas classé selon la directive 67/548/CEE.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Non concerné.

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières

écartées. Consulter immédiatement un médecin. Préférablement, faire examiner par l'ophtalmologiste. Si un médecin n'est pas disponible immédiatement, continuez de rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. S'il est nécessaire de transporter le patient chez le médecin et de

bander les yeux, utilisez une serviette sèche et stérile, et couvrir les 2 yeux.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, laver la peau au savon et à l'eau.

En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, lui faire boire plusieurs verres d'eau. (2 -3). En cas de symptômes,

consulter un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

n°1907/2006 Version n°1

Nom: VITAGERM D BROYE

Date: 15/03/2021 Révision n°1

Société : ALPHATECH

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

- mousse.

- poudres polyvalentes ABC.

- poudres BC.

- dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : - jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies : Manipuler dans des zones bien ventilées. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la recommandés :

protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et

conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de

déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Non concerné

individuelle:

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans

les endroits clos. Non concerné.

Protection des yeux / du visage:

Porter des gants de protection.

Protection des mains:

Protection du corps: Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

n°1907/2006 Version n°1

Nom : VITAGERM D BROYE

Date: 15/03/2021 Révision n°1

Société : ALPHATECH

Protection respiratoire:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Informations générales

Etat Physique : Poudre

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : Non renseigné.

Densité : Non renseigné.

Hydrosolubilité : Non soluble.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Non déterminé

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO2).

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Mélange:

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient, le rincer, le percer, l'égoutter ; il peut alors être recyclé selon la réglementation locale.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance/ au mélange en matière de sécurité, santé et environnement: Non concerné

n°1907/2006 Version n°1

Nom: VITAGERM D BROYE

Date: 15/03/2021 Révision n°1

Société : ALPHATECH

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Plus les animaux sont jeunes et plus il est fortement conseillé de vérifier que le Ph une fois le produit dilué dans l'eau demeure dans les limites admissibles par la profession. La limite basse du Ph préconisée par la profession est de 5,5.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.